

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES



MAIRIE DE VEYNES

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2015 COMPTE-RENDU

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 28 septembre 2015 à 19h00, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur René MOREAU, Maire de VEYNES.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire donne la parole aux personnes du public qui souhaiteraient s'exprimer.

LA PAROLE AU PUBLIC

Les éléments suivants ne reprennent pas l'intégralité des échanges mais les éléments les plus importants.

Christine ROUX : Par une délibération du 5 octobre 1965, le conseil municipal adoptait, comme blason, les armoiries de la famille de la Villette, propriétaire du Château de la Villette dans lequel nous sommes. Le conseil municipal a considéré qu'il était beau comme symbole que le peuple se réapproprie ces armoiries. Ces armoiries ont disparu du site internet de la commune, des affiches de la commune.... Quand on choisit de supprimer 1000 ans d'histoire, il faut en être à la hauteur.

Un nouveau logo est apparu et le slogan « nature et soleil ». Il se trouve que « nature et soleil » est le slogan d'une chaîne de camps naturistes. Je n'ai aucun mépris pour les naturistes mais cette marque n'est elle pas déposée ? J'imagine que vous l'avez vérifié et fait le nécessaire.

Autre remarque : ce logo est arrivé très subrepticement à Veynes : sur une affiche d'abord, puis sur une autre, puis sur le site internet.. on a l'impression qu'il vient honteusement sur les documents municipaux...

Alors soit vous avez fait exprès de faire référence au slogan des camps naturistes, et le naturisme est une activité tout à fait honorable. Soit vous ne l'avez pas fait exprès, et alors pourquoi avoir pris une telle décision tout seul ? Quand on prend une décision seul, c'est un caprice ou une lubie, sans consulter la population, sans même l'avis du Conseil municipal.. La méthode est surprenante, extrêmement blâmable. Si cette idée est sortie de votre cerveau, elle n'est certainement pas sortie de votre porte-monnaie. Alors combien cela va coûter ? Pourquoi ne pas avoir consulté la population ? Quel est le coût de cette affaire très regrettable ?

Yves DAMARIUS : J'interviens pour le Mouvement de la Paix. Un rassemblement a eu lieu pour attirer l'attention de tout le monde sur la situation des réfugiés. On a l'impression qu'on espère que les problèmes n'arriveront pas jusque dans les Hautes-Alpes et jusqu'à Veynes. Le Mouvement de

la Paix a écrit à tous les maires pour savoir ce qu'ils comptaient faire vis-à-vis des réfugiés. Je voulais seulement attirer votre attention sur ce sujet. Ces personnes ne peuvent pas faire grand chose sans le soutien de municipalités et le Mouvement de la Paix est à votre disposition si vous avez besoin. Je vous remercie de nous dire ce que vous pensez faire.

Hervé SANTANA : Je voudrais revenir sur les oeuvres d'art qui ont été exposées cet été Salle des mariages. Je voudrais connaître le nombre de participants au sondage et le coût de l'oeuvre d'art retenue. Et si vous comptez acheter la 2ème oeuvre comme je l'ai entendu dans les médias.

René MOREAU : Concernant le logo, je ne pratique pas le naturisme mais je n'ai rien contre les naturistes ; j'ai eu l'occasion de fréquenter les alentours du Cap d'Agde, très jolie région où les naturistes ont leurs habitudes.

Les armoiries, le blason, n'ont pas disparu. D'ailleurs, la convocation au présent Conseil municipal porte bien le blason, tout courrier partant de la mairie de Veynes porte le blason. Mais, avec la municipalité, nous avons voulu quelque chose d'un peu plus jeune, gai et relevé, nous avons travaillé avec une jeune femme pour trouver une couleur, un message et est sorti le logo que vous avez pu voir (par exemple sur les banderoles des Estivales de Veynes). Il s'agit d'avoir une communication un peu rénovée, toilettée. J'ai moi-même dit à mes collègues que si j'avais été élu, je n'avais pas eu pour mandat de supprimer le blason de la ville. J'ai trop de respect pour les armoiries des collectivités. On trouvera donc sur un certain nombre de documents de communication de la commune le logo, accompagné parfois du blason, logo qui sera arrêté très prochainement car il y a eu une petite modification. Sur le coût, on est sur 3000 € maximum.

S'agissant des réfugiés, qui ne sont pas un problème pour moi : l'actualité des réfugiés est arrivée sur nos médias fin août / début septembre, et dès le 7 septembre, je me suis inquiété du sort des réfugiés dans notre département, et sur la commune de Veynes. J'ai consulté la municipalité et j'ai contacté la DDCSPP (Direction départementale de la Cohésion sociale et de la protection des populations) et j'ai dit au directeur que nous n'avions pas de logements à offrir sur la commune mais si quiconque, comme l'OPH, était sollicité, ou si des particuliers se proposaient d'accueillir des réfugiés, j'ai demandé à être prévenu le plus tôt possible pour faciliter leur accueil sur Veynes et en mettant autour des ces personnes toutes les associations susceptibles de les aider, de les accueillir et pour accueillir les enfants dans le cadre scolaire. La DDCSPP ne m'a pas rappelé mais nous devons tout faire pour ces personnes face à la détresse dans laquelle elles se trouvent. Ceux qui voudront rester sur notre territoire pourront rester et sont les bienvenus mais nous avons le devoir de faciliter leur retour dans leur pays, lorsque le moment se présentera, car comment un pays pourrait se reconstruire sans les classes moyennes qui fuient aujourd'hui. Je suis tout prêt à faire tout ce que nous pouvons faire et également, je ne fais aucun choix, aucune ségrégation entre les populations.

En ce qui concerne l'oeuvre d'art : j'ai eu l'occasion de le dire, je souhaite que Veynes puisse être identifiée à une manifestation récurrente, comme Serres avec le festival de jazz, ou encore les peintres de l'Epine. A Veynes, il y a le Corso, important, et je félicite ses membres, mais je voulais que Veynes puisse être identifiée à un ensemble de manifestations récurrentes et nous avons décidé que cette année nous portions le flambeau de l'art, professionnel comme amateur. Vous avez vu les vitrines qui ont servi d'expositions à des peintres amateurs et nous en avons eu un certain écho favorable. Dans ce cas de figure, nous avons proposé que la Salle des Mariages serve à une exposition sur le thème du mariage. Et pour marquer cette manifestation, nous projetions d'acheter l'oeuvre qui aurait été plébiscitée pour l'exposer de manière permanente dans la Salle des Mariages. L'oeuvre choisie est une sculpture faite avec un galet du Buëch. Un tableau est arrivé en 2ème position et j'avais dit que la commune regarderait si elle pouvait acquérir les 2. A la réflexion, et même si le budget le permettait, nous avons décidé d'acquérir uniquement l'oeuvre plébiscitée.

Je n'ai pas le nombre de participants vers moi mais on vous le donnera. L'oeuvre coûte 1300 € et sera exposée en permanence Salle des mariages.

PROPOS PRELIMINAIRES DU MAIRE

René MOREAU : Je souhaite apporter une information qui concerne notre territoire, et notamment notre intercommunalité. La loi NOTRe a été votée cet été et, en zone de montagne, le seuil minimum de 5000 habitants a été retenu pour l'intercommunalité, alors que le seuil basique est bien plus important. J'ai participé ce matin à la CDCI (Commission départementale de la coopération intercommunale) à laquelle je siège pour représenter des maires des communes les plus peuplées. Il y aura une 2ème réunion le 12 octobre. Le Préfet nous proposera un projet et nous disposerons de 2 mois pour nous prononcer. Le Préfet prendra son arrêté le 30 mars 2016. Le Préfet dit qu'il ne passera pas en force. 3 objectifs des découpages : la taille, le bassin de vie et la solidarité financière. Veynes appartient à une nouvelle Communauté de communes depuis le 1er janvier 2014 : 12 communes et 7228 habitants, ce qui est conforme à la base de la loi NOTRe.

Veynes fait partie du SCOT de l'aire gapençaise et Veynes est ville « pôle d'équilibre » (comme St Bonnet, Chorges et Tallard). Tout se passe actuellement sur Gap et sur l'axe Gap-Tallard/La Saulce et les autres territoires ont un peu de mal à avoir une croissance démographique. Le fait d'être « pôle d'équilibre » nous permet d'attendre une croissance dans cet autre axe de l'aire gapençaise. Il a fallu entre 5 et 7 ans pour faire aboutir le SCOT. Aujourd'hui, il se passe certaines choses, on répartit sur les territoires des moyens, comme par exemple des surfaces à vocation économique, charge pour la Communauté de communes de les répartir entre les communes, atout important car les entreprises auront le choix entre différents zonages. Il serait hasardeux que Veynes lâche le SCOT. La Communauté de communes du Haut Buëch, qui aurait vocation à nous rejoindre, nous a fait des appels du pied mais certaines communes de la CCBD risqueraient alors, communes avec lesquelles nous avons commencé à travailler, notamment sur la répartition des zones à vocation économique.

Notre souhait aujourd'hui : sentimentalement, Veynes et moi-même iraient vers la Communauté de communes du Haut Buëch, mais comme nous n'avons pas toutes les réponses sur les conséquences de cette réunion d'intercommunalités, nous devons garder raison sur ce sujet et ne pas courir à l'aventure, ce qui serait le cas vis-à-vis du SCOT. Nous n'avons pas de temps à perdre à Veynes et à l'actuelle CCBD. Le Préfet a acté le principe d'une seule Communauté de communes pour le Laragnais et le Sisteronnais mais le Préfet doit s'assurer que son homologue du 04 est bien d'accord.

Je souhaite que nous ayons un débat au sein du Conseil municipal, puis au sein de la Communauté de communes, mais je ne veux pas que seuls les représentants de Veynes à la CCBD puissent débattre de ce sujet. Nous avons plusieurs options : conforter notre Communauté de communes telle qu'elle est, aller avec le Haut Buëch mais il y a des inconnues, ou encore envisager cette fusion avec le Haut Buëch plus tard, une fois le travail en lien avec le SCOT bien avancé et portant ses fruits.

Le Préfet a précisé qu'il ne tiendrait pas compte d'un éventuel référendum d'initiative populaire, même si cela n'empêche une consultation éventuelle de la population.

Concernant la CCBD et les ordures ménagères : est appliquée à ce jour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), basée sur un taux voté par la CCBD et appliqué à la valeur locative de l'imposition foncière. Le Dévoluy avait opté pour la redevance des ordures ménagères. Or, il est impossible dans une même Communauté de communes d'avoir 2 modes de taxes différents. Veynes passera à la redevance au 1er janvier 2016. Sur une valeur locative de 2600 (moyenne de Veynes), la TEOM atteint aujourd'hui la somme de 378 €. Pour une valeur locative de 1000, 145 € de TEOM.

La redevance sera demain de 130 €, à l'exception des zones dites touristiques que sont les stations (170 €). C'est ce qui nous sera proposé prochainement. Il y aura 2 appels de fonds et des tarifs différents pour les activités commerciales, industrielles. Quand tout sera arrêté au niveau de la CCBD, je vous en informerai complètement et on veillera à informer la population également.

Enfin, je souhaite vous parler de l'étude de programmation qui figure à l'ordre du jour et que Bernadette SAUDEMONT vous présentera tout à l'heure. J'attire votre attention sur l'intérêt que nous portons tous à cette démarche. L'an passé, Veynes a candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « revitalisation des bourg-centres » mais sa candidature n'a pas été retenue. Malgré tout, nous avons souhaité continuer à travailler sur ce dossier et à le faire avancer : OPAH, lien avec les services de l'Etat. Notre projet reçoit un écho très favorable des services de l'Etat, du département, de la région et du CAUE. Des visites de villes ont eu lieu dans le cadre de cette démarche et le programmiste qui sera retenu devra intégrer tous les projets en cours d'études, qui seront complétés, et qui feront l'objet d'une large concertation avec l'ensemble du Conseil municipal, mais surtout avec l'ensemble de la population. Nous avons pris cette décision et nous construisons l'avenir de notre ville ensemble. C'est quelque chose qui a beaucoup plu à nos partenaires et nous en espérons beaucoup de choses pour Veynes.

J'ai quelques informations à vous communiquer également en ma qualité de Maire et au titre de la délégation confiée par le Conseil municipal :

Emprunt réalisé pour le financement du stade synthétique

Après consultation, il a été décidé de réaliser un emprunt d'un montant de 598 948 € auprès de l'établissement Crédit Agricole Alpes Provence.

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

- Type	Financement à taux fixe
- Montant	598 948 €
- Durée	12 ans
- Taux d'intérêt	1,67 %
- Périodicité des échéances	Trimestrielle
- Type d'échéance	Constante
- Date de versement des fonds	Août 2015
- Frais de dossier	0,10 % du montant emprunté

Marché de travaux : réfection des réseaux d'eau potable sur la RD 994

Le marché constitue un marché à procédure adaptée et a été passé en application de l'article 26 du Code des Marchés Publics.

La commune a été destinataire de 3 offres dont une sous forme dématérialisée.

Après présentation de l'analyse par le bureau d'études Intervia Etudes, et avis de la commission des marchés du 22 juillet 2015, il a été décidé d'attribuer le marché de travaux au groupement d'entreprises STP PISTONO / PAC pour un montant de 399 553,15 € HT.

Je précise à ce propos que le département et le maître d'oeuvre voulaient faire passer les canalisations à proximité des platanes et il a fallu un peu lutter contre cela, il n'était pas sûr que les platanes y survivent.

Il est procédé à l'appel et Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **compte-rendu de la séance du 25 juin 2015**.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire passe à l'ordre du jour et présente la première délibération de l'ordre du jour.

Modification des statuts de la Communauté de communes Buëch Dévoluy : nouvelle compétence «Station de Céüze»

René MOREAU : Le Préfet a dissous le SIVU gérant la station de Céüze. Il l'a supprimé et on ne peut pas laisser la station de Céüze sans structure pour la gérer. Tous les biens ont été apportés à la CCBD.

La CCBD a accepté l'intégration de cette compétence à l'unanimité le 23 juin dernier. Chaque Conseil municipal doit néanmoins délibéré également.

Je propose donc d'accepter cette nouvelle compétence au sein de la CCBD.

Il y a une étude qui a été faite avec plusieurs options avec des investissements de base pour améliorer le fonctionnement de cette station.

Comme je le disais à la Communauté de communes le 23 juin, si on veut tuer Céüze, on répond non mais si on veut que Céüze continue et qu'on estime que c'est un atout pour notre territoire, il faut le courage de l'adopter.

Franck GATOUNES : J'étais présent le 23 juin et je ne pense pas qu'il y ait eu vote à l'unanimité.

René MOREAU : Effectivement, sur le courrier, il est mentionné « unanimité des voix », mais il n'y a pas eu de vote CONTRE

Franck GATOUNES : Il y a eu 5 abstentions. Pourquoi ces abstentions ? Ce sujet a été rattaché au dernier moment à l'ordre du jour et on a demandé un document comptable pour savoir dans quoi on s'engageait. On ne sait pas où on va et il n'y a pas eu de débat au sein de la CCBD sur le devenir de Céüze, simplement une présentation par un cabinet mais aucun débat. Je trouve dommage qu'il n'y ait pas un vrai débat et on nous présente aujourd'hui la même chose, sans autre précision par rapport aux chiffres demandés. Aucun canevas chiffré n'est présenté. Je ne suis pas pour la mort de Céüze mais il faut un minimum d'éléments.

René MOREAU : Nous sommes sur une question de principe pour Céüze. A partir du moment où la CCBD assure la gestion de Céüze, elle aura comme devoir et obligation de définir ce qu'elle veut en faire et de voter annuellement le budget correspondant à ce qu'elle veut en faire. Si on se rend compte que ce n'est pas possible dans 2 ans, on arrêtera.

Marie-Christine MOURARET : Il faudrait avoir un projet d'avenir au-delà des chiffres pour une station qui reste avec une vocation familiale.. On peut en douter si ça se fait dans la plus grande opacité.

René MOREAU : Il n'y a pas d'opacité. Le Préfet nous met devant le fait accompli et c'est aujourd'hui l'acte I simplement de ce que nous allons devoir faire pour Céüze. Il va falloir travailler et débattre pour savoir ce que l'on fait de Céüze pour les saisons prochaines.

Franck GATOUNES : Il faudrait un peu de transparence. On nous demande de nous engager : c'est ça ou on tue Céüze, sans aucun élément autre pour se prononcer. Soit, le SIVU disparaît, mais sa gestion, son passif et sa comptabilité n'ont pas disparu. Aucun chiffre n'a été donné au sein de la CCBD. Il n'y a pas de débat sur ce qu'on veut en faire. On nous dit simplement que si on vote contre, on veut la mort de Céüze.

René MOREAU: Aujourd'hui, il s'agit d'un vote de principe mais ça n'engage pas au-delà du vote du budget 2016. Au-delà, il faudra avoir eu un projet et un débat sur ce que l'on veut en faire.

Franck GATOUNES : On part, comme pour le Haut Buëch tout à l'heure, « à l'aventure ». On n'a pas d'éléments, on ne sait pas où on va.

René MOREAU : Si le projet n'est pas viable, et si le budget est trop lourd, la CCBD prendra les décisions qu'il faudra prendre à ce moment là. C'est une question de principe aujourd'hui. L'engagement véritable sera pris l'année prochaine, au vote ou pas du BP 2017.

Joël BOURBOUSSE : Oui mais qu'en sera-t-il du passif de la station?

René MOREAU : Oui, la CCBD a pris des engagements financiers (emprunt notamment). Je suis d'accord, il n'y a pas beaucoup de clarté dans ce qui a été présenté.

Franck GATOUNES : Et c'est la raison pour laquelle on s'est abstenus. On n'est pas contre Céüze, mais on nous demande de nous engager sans avoir de débat, et si on fait une projection, il faut un canevas financier, et notamment avec le passif pris en compte. On a simplement eu les chiffres du déficit, c'est insuffisant, ça ne veut rien dire de ne regarder que le déficit.

Claudette MARSEILLE : On a eu un budget de fonctionnement mais très peu détaillé.

René MOREAU : La dissolution a eu lieu en mai, on a mis du temps à avoir les chiffres. Si on prend la compétence de Céüze, il faudra qu'on y voit très clair sur le projet que l'on veut et son impact financier sur la Communauté de communes. Je suis Vice-Président au tourisme et j'ai bien l'intention de me charger de ce dossier, avec vous.

Franck GATOUNES : Je vais m'abstenir uniquement par manque de transparence. Je suis pour que Céüze continue à vivre mais avec des projets et un vrai débat de fond. Aujourd'hui, on ne l'a pas. Céüze répond à un besoin, et doit garder sa vocation familiale.

Marie-Christine MOURARET : Cette station rend service au bassin veynoï, station très appréciée par les veynoï, qui ne vont pas dans le Dévoluy.

René MOREAU : On aura ce débat.

Claudette MARSEILLE : Je m'abstiendrai pour les mêmes raisons.

René MOREAU : Je comprends mais je crois qu'on est sur une décision de principe.

La délibération est adoptée à l'unanimité, ABSTENTIONS : MC Mouraret, F Gatounes, C Marseille, F Toiron et M Gaignaire.

Dissolution du Syndicat Mixte de préfiguration d'un Parc naturel régional et d'aménagement des Baronnies Provençales et répartition de l'actif, du passif, des biens et du personnel

Le Maire présente la délibération et propose Mme Darini comme titulaire et lui-même comme suppléant.

Marie-Christine MOURARET : Vous pouvez nous en dire un peu plus sur ce parc ?

René MOREAU : Veynes est ville porte. J'attends encore notre rôle et il faudra explorer ce que peut nous apporter ce syndicat et se prononcer si on continue ou pas dans ce parc.

Marie-Christine MOURARET : Oui, si on se tourne vers Gap par l'intercommunalité, ça nous éloigne des Baronnies.

René MOREAU : Effectivement, Jean-Marie BERNARD avait annoncé un éventuel rapprochement avec Gap mais il l'a dit pour provoquer un peu.

Marie-Christine MOURARET : Je ne suis pas certaine que ce soit vraiment par provocation qu'il l'a dit, et à force de dire les choses par provocation, vous allez perdre toute crédibilité. Veynes c'est Veynes, ce n'est pas Gap. Ce n'est pas anodin ce qu'il a dit.

René MOREAU : Si nous allions sur une Communauté de communes qui aille le plus à l'ouest, et le plus au sud ouest, il aurait un problème d'identité « Provence » et « neige, montagne ». Et il partirait alors vers Gap. Mais si nous restons dans notre périmètre actuel, il restera dans la CCBD et si nous nous étendons dans un 2ème temps sur le Haut Buëch, il restera à mon avis, à la différence de la Roche ou Rabou.

Il faudra avoir un débat sur le fait de rester ou non.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION CULTURE SPORT TOURISME

Le Maire donne la parole à Fabienne DARINI, Adjointe en charge de la culture, du sport et du tourisme.

Taxe de séjour 2016

Fabienne DARINI fait lecture de la délibération. Il s'agit de prendre en compte les évolutions réglementaires de 2015 applicables à la Taxe de Séjour et d'arrêter les nouveaux tarifs pour 2016.

Fabienne DARINI : Concernant le loyer à déterminer dont il est fait mention dans la délibération, suite à une réunion de l'Agence Départementale de Développement Economique et Touristique (ADDET), ils conseillent de l'arrêter à 0 €.

Elle rappelle les tarifs applicables en 2015.

Fabienne DARINI : Il y a une augmentation pour 2016 car il y a une exonération pour les moins de 18 ans dorénavant.

Franck GATOUNES : Il y a bien des catégories qui ne nous concernent pas.

Fabienne DARINI : L'ADDET conseille de tout prendre en compte.

Michel GAIGNAIRE : Par rapport aux encaissements, où en êtes vous ? Il y a quand même bien des soucis. On diminue les subventions mais il y a peut être de l'argent à récupérer là.

Fabienne DARINI : Pour aider au recouvrement, l'ADDET propose une aide pour un règlement en ligne mais cela a un coût.

Marie-Christine MOURARET : Il s'agit pour les hébergeurs d'une déclaration spontanée ?

Fabienne DARINI : Oui mais on n'a pas encaissé encore tous les hébergeurs. Un des campings vient de verser. L'ADDET déconseille la Taxe de séjour au forfait et préconise le réel. On va essayer les relances.

Michel GAIGNAIRE : Ce n'est pas normal si la taxe de séjour est encaissée par les hébergeurs et non reversée à la commune.

René MOREAU : Le problème réside dans le fait que la commune n'a ici pas de moyens de coercition. A part faire des rappels et des relances, nous n'avons pas d'autres moyens. On va voir si des moyens complémentaires peuvent être à notre disposition.

Claudette MARSEILLE : Les hébergeurs ne doivent-ils pas tenir un registre ?

René MOREAU : Au cours de votre mandant précédent, vous êtes-vous déplacée dans les hébergements pour vérifier ?

Claudette MARSEILLE : Ils payaient régulièrement.

René MOREAU : Ceux qui ne paient pas aujourd'hui ne payaient pas plus avant.

Michel GAIGNAIRE : Le débat n'est pas là, il est dommage de ne pas encaisser des recettes.

Claudette MARSEILLE : Le plus important est l'encaissement des campings.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Restauration de la Chapelle et du four banal de Châteauevieux : demande de subvention

Fabienne DARINI fait lecture de la délibération et informe les conseillers de la nécessité d'intervenir sur la chapelle et le four banal. Elle propose de demander des subventions sur un montant de travaux de 30557 euros HT.

René MOREAU : Il s'agit de deux ouvrages de notre passé.

Franck GATOUNES : S'agit-il bien d'un four communal ?

René MOREAU : Il est communal, oui. Un résident de Châteauevieux avait essayé de se l'approprier mais il s'agit bien d'un bien public.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Marché de travaux pour la création d'un stade en revêtement synthétique et de ses abords :

avenant n°1

Fabienne DARINI présente la délibération. Elle rappelle l'attribution du marché aux entreprises par délibération du 15 mai dernier, dont le lot 1 a été attribué à la STP PISTONO.

Elle propose un avenant n°1 de 26290,95 euros HT, correspondant à deux accès et au raccordement en eau potable.

René MOREAU : Concernant le raccordement au réseau d'eau, il y avait 2 options au moment de la décision : soit se raccorder à proximité du gymnase du LEP, soit passer par un terrain, dans lequel il y a déjà une canalisation, que la commune pourrait acquérir. Il s'agit là de la solution la moins chère. On attendait d'avoir l'option la moins chère pour se prononcer. Concernant les accès, un accès Ouest était bien prévu dans le marché mais on l'a fait modifier concernant son revêtement. N'était pas prévu à l'origine un accès Est, pourtant nécessaire pour distinguer l'accès des joueurs et des arbitres de celui du public.

J'ai ajouté lors de la CAO que le maître d'oeuvre, en réunion de chantier début septembre, m'avait présenté quelques moins-values. Je n'ai pas ce bilan financier ce soir mais on devrait avoir des moins-values, sur l'enveloppe globale et non sur ce seul lot n° 1. Les deniers éclairages seront apportés en commission travaux et sport, ainsi qu'au Conseil municipal.

La délibération est adoptée à la majorité, CONTRE : MC Mouraret et F Gatounes.

René MOREAU : Vous remarquerez que je ne vous demande pas pourquoi vous votez CONTRE.

Franck GATOUNES : On n'a pas à apporter d'explications particulières. Toutefois, on a l'impression qu'on n'a pas pensé aux accès dès le début du projet, c'est un peu ubuesque.

Fabienne DARINI: Parce que l'implantation était différente à la base.

Franck GATOUNES: Les bus passeront par où ?

Fabienne DARINI : Par la digue.

Convention de mise à disposition d'installations sportives avec l'USV Football

Fabienne DARINI présente la délibération et la convention.

René MOREAU : Quand on a repris ce dossier initié par la municipalité précédente, nous avons travaillé avec l'USV football, notamment sur l'implantation du stade. J'avais demandé au club si des tribunes étaient nécessaires, car cela aurait nécessité l'acquisition d'autres parcelles. A l'époque, le club n'avait pas estimé les tribunes comme étant nécessaires, mais seulement le stade et les vestiaires.

J'apprends ce matin que le Président du club ne signerait pas cette convention si cette dernière ne prévoit pas l'intention de faire des tribunes. Compte tenu du travail engagé en amont, il n'y aura pas de tribunes. Ce n'est pas parce que le club change de Président que l'on change de projet. La convention sera soumise sans modification à la signature de l'USV Football. Aujourd'hui, la commune ne dispose ni des fonds, ni de l'assiette foncière pour faire des tribunes.

Marie-Christine MOURARET : La convention concerne les 2 stades. Il y a des ados dans ce village qui n'ont pas d'endroit pour jouer au foot. Mon fils va à la Roche pour jouer avec ses copains car le stade y est ouvert et l'autre ne peut pas aller à l'hébertisme car il est souvent utilisé.

René MOREAU : Un City Stade peut être la réponse, par exemple sur le terrain Guillaume. A Ribiers, ils en ont un et je le trouve très bien. Je vous rejoins là-dessus mais cette installation ne peut être utilisée en libre accès.

Marie-Christine MOURARET: Peut être l'ancien stade. Il faut leur laisser libre accès à des surfaces de jeux, sans avoir de licence dans quelconque club, et leur faire confiance.

René MOREAU : Pourquoi pas en attendant la prochaine utilisation. Le plateau d'hébertisme est laissé en libre accès mais le grillage a été abîmé. C'est désolant.

Marie-Christine MOURARET : On ne peut pas pénaliser 90 % des ados pour 10 % d'irrespectueux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES SENIORS PERSONNES HANDICAPEES JUMELAGE

Le Maire passe la parole à Madame Jacqueline MARCELLIN, Adjointe aux Affaires scolaires et sociales, Séniors, Personnes handicapées et Jumelage.

Demande de participation au département des Hautes-Alpes pour la pratique sportive dans les écoles primaires 2014/2015

Jacqueline MARCELLIN présente la délibération et la convention de partenariat pour l'aide à la pratique sportive.

Michel GAIGNAIRE : Quelles activités seraient concernées sur 2015 ?

Jacqueline MARCELLIN : Le ski, la natation et la classe de découverte.

Michel GAIGNAIRE : Il n'y a pas trop de frais engagés pour la natation.

Jacqueline MARCELLIN : Les frais de personnel (présence du Maître Nageur) et de fonctionnement proratisé sur un mois.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Participation 2015 au Fonds de Solidarité pour le Logement

Jacqueline MARCELLIN présente la délibération et rappelle l'importance de ce fonds.

La participation se porte 0,35 euro par habitant, soit 1163,75 euros.

René MOREAU : Certaines communes n'y participent mais à Veynes, on peut récupérer quand même des sommes grâce à ce fonds sur la régie de l'eau. Il y a une contribution de solidarité et on a un intérêt à y adhérer. On aurait l'aide FSL sur l'eau sans y participer mais ce ne serait pas acceptable.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION URBANISME CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT

Le Maire passe la parole à Madame Bernadette SAUDEMONT, Adjointe à l'urbanisme, au cadre de vie et à l'environnement.

Subventions Façades Toitures Vitrines

Bernadette SAUDEMONT présente la délibération.

Bernadette SAUDEMONT : Le périmètre applicable est le centre ancien, qui a été élargi dans l'interprétation. On va y travailler mais les deux subventions ci-dessous sont bien dans le périmètre initial.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Etude de programmation de l'ensemble des espaces publics du centre-bourg et d'espaces privés relevant d'une importance stratégique pour la collectivité: demandes de subventions.

Bernadette SAUDEMONT : Comme l'a dit Monsieur MOREAU, la candidature de Veynes à l'AMI n'a pas été retenue puisque celle de Guillestre a été retenue, mais des échanges ont été maintenus avec les services de l'Etat et le CAUE.

Cette étude sera menée au sein d'une large concertation. L'étude dure 6 à 8 mois et à l'issue, on a un montant d'investissements estimé et une phase de concertation extrêmement importante, en vue d'articuler une volonté politique et le souhait de la population. L'étude est estimée à 80000 € HT. Il est proposé de demander des subventions à l'Etat, à la Région et à l'ANAH.

René MOREAU : J'ai appris ce matin que le FNADT nous était attribué pour 30 000 €. Dans les villes visitées, la DDT du 04 a une organisation très particulière pour aider les deux communes visitées et la DDT 05 a calqué une même organisation, très intéressée par ce type de projet.

Marie-Christine MOURARET : Je trouve ça très séduisant et ambitieux mais je me questionne sur l'articulation espaces publics / espaces privés.

Bernadette SAUDEMONT : Concrètement, cette étude va donner lieu à un bilan, et à de véritables projets d'aménagement à l'issue. C'est un séquençage des aménagements sur les prochaines années. Ça redonne du sens à ce qui est projeté. C'est à dominante publique. On a incorporé des espaces privés car certaines opérations nécessiteront peut être de racheter du foncier pour avoir un tout le plus cohérent possible.

Marie-Christine MOURARET : On va très vite être confrontés à la réalité. Le parking souterrain en centre ville face à la mobilité douce, je ne pense pas que ce soit compatible.

Bernadette SAUDEMONT : Le Conseil municipal décidera au final tout de même. On demande à la population de se positionner et le Conseil municipal décide, au vu des contraintes financières notamment.

René MOREAU : La démarche a paru intéressante. On a vu comment la population s'est saisie du dossier. Au début, 5% de la population participait puis 10, 12 %. Et les gens exprimaient des choses très intéressantes et ça fait participer au projet et personne n'a été contre l'ensemble des projets finalement mis au point et décidés. La population a construit un projet fort intéressant. Le séquençage a été présenté et accepté et s'est révélé être accepté par tous. Le projet peut ensuite se développer sur plusieurs années.

Marie-Christine MOURARET : Les comités de quartier pourraient aussi servir à ça. Je ne veux pas être l'oiseau de mauvaise augure mais cette étude a un coût et il faut vraiment que ce soit un plus. N'y a-t-il pas d'autres moyens, dont nous serions capables ?

Bernadette SAUDEMONT : Ce que nous avons vu nous a séduit et il sortira de l'étude quelque chose de tout à fait construit et séquencé. Ça permet l'appropriation par la population d'un certain nombre de choses et les propositions de la population sont souvent intéressantes.

Michel GAIGANIRE : Quelles communes avez-vous pris comme exemples ?

Bernadette SAUDEMONT : Ribiers, Forcalquier, Mane et Sisteron.

Marie-Christine MOURARET : Le centre ville de Sisteron n'est pas terrible !

Bernadette SAUDEMONT : Certains secteurs ont été réhabilités de façon remarquable.

Marie-Christine MOURARET : Forcalquier n'a peut être pas attendu ce genre d'étude car c'est une ville qui bouge.

René MOREAU : Ils ont eu recours au dispositif de type habitat insalubre et ont rénové en centre bourg. Ce que l'on a vu à Ribiers, nos partenaires nous y ont volontairement mener pour constater que ce type d'études fonctionne.

Marie-Christine MOURARET : Cette étude serait portée par qui ?

Bernadette SAUDEMONT : Nous sommes accompagnés par le CAUE et les services de l'Etat mais on va chercher un programmiste. Un cahier des charges pour la consultation a déjà été élaboré par le CAUE.

René MOREAU : Le programmiste accompagnera la ville dans tout le processus de mise en oeuvre du projet. On a trouvé la démarche bien verrouillée, mais qui n'empêche pas l' élu de faire des choix et prendre les décisions engageant la commune.

Jean-Paul ARTIGUES : La délibération prévoit aussi une demande de dérogation pour éventuellement commencer avant l'attribution des subventions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Constitution d'une servitude au profit d'ERDF pour le raccordement électrique du stade

Bernadette SAUDEMONT présente la délibération permettant la mise à disposition d'un emplacement et la constitution de servitudes en vue de l'alimentation électrique du futur stade.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION FINANCES ADMINISTRATION

Le Maire donne la parole à Monsieur Jean Paul ARTIGUES, Adjoint aux Finances.

Décision modificative n°3 du budget de la commune

Jean-Paul ARTIGUES propose la DM n°3 au budget :

- en section de fonctionnement, il s'agit d'ajouter des crédits aux achats et prestations de service (participation raid VTT, coût supplémentaire site internet, audit pour les assurances, élargissement de la piste pour l'affouage, logo et charte graphique, supplément pour le reportage par Eric Burlet), Alimentation (buvette piscine), Terrains (poursuite entretien stade municipal), Catalogues (bulletin municipal et communication Estivales), services bancaires (ligne de trésorerie), personnel non titulaire (remplacement de titulaires en maladie) ; en recettes, on note un ajout de crédits aux remboursements sur rémunération du personnel, redevances concessions funéraires et redevances à caractère sportif (piscine et buvette); la DM s'équilibre à 25700 € en fonctionnement ;

- en section d'investissement, il s'agit d'ajouter des crédits pour un caisson du poids-lourd, pour l'oeuvre d'art, travaux d'électricité dans un appartement mis à disposition du collègue et la valorisation de la forêt, et une diminution de crédits sur l'opération du stade. On ajoute des recettes en taxe d'aménagement pour 1200 €.

Franck GATOUNES : Votre façon de présenter la DM, de dénommer de « gros morceau » le compte des remplacements des titulaires en maladie, ce n'est pas très respectueux.

Marie-Christine MOURARET : Arrêtons de parler de charges sociales mais plutôt de cotisations sociales, qui ouvrent des droits en ne se contentant pas de rappeler que les salariés sont une charge pour l'employeur.

La décision modificative n°3 est adoptée à l'unanimité ; ABSTENTIONS : MC Mouraret et F Gatounes.

Décision modificative n°2 au budget de l'eau

Jean-Paul ARTIGUES présente la délibération : il s'agit de prévoir les crédits pour les travaux sur les réseaux d'eau potable sur la RD 994.

La décision modificative n°2 est adoptée à l'unanimité ; ABSTENTIONS : MC Mouraret et F Gatounes.

Conditions de mise à disposition de la Plateforme Elévatrice Mobile de Personnel

Jean-Paul ARTIGUES propose de mettre la PEMP à disposition de collectivités intéressées et d'arrêter la contrepartie financière et les conditions de mise à disposition.

Franck GATOUNES : Le chauffeur est-il habilité à monter dans la nacelle ?

Christian AUBERT : L'agent de la commune qui sera mis à disposition sera habilité et si l'agent de la collectivité cocontractante utilise la PEMP, il doit être formé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention de groupement de commandes avec le CCAS pour les marchés d'assurances

Jean-Paul ARTIGUES propose de créer un groupement de commandes entre la commune et le CCAS de Veynes pour les marchés d'assurances, en cours de consultation.

Le coordonnateur sera la commune. Le CCAS remboursera à la commune les frais engagés dans le cadre de la consultation.

Marie-Christine MOURARET : De réelles économies sont attendues ?

René MOREAU : Oui, il y a des sources d'économies non négligeables.

Claudette MARSEILLE : C'est un travail lourd, difficile à réaliser en interne.

René MOREAU : C'est un secteur spécifique, il faut faire appel à des experts.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Participation de la commune aux charges de fonctionnement des écoles de Serres et d'Aspres sur Buëch

Jean-Paul ARTIGUES rappelle aux conseillers municipaux la participation de la commune de Veynes aux charges de fonctionnement de Serres (1 enfant sur 2014/2015) et d'Aspres sur Buëch (4 enfants sur 2014 /2015). Il souligne également la participation de Veynes aux TAP organisés par Aspres sur Buëch.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Répartition des charges de fonctionnement des écoles de la commune de Veynes

Jean-Paul ARTIGUES propose la répartition des charges de fonctionnement des écoles 2014/2015 atteignant la somme de 337 612 € à l'issue de laquelle il restera à la charge de Veynes la somme de 294 861 euros. Il rappelle que la répartition se fait en fonction du potentiel financier des communes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Répartition des frais de fonctionnement de la cantine

Jean-Paul ARTIGUES propose de fixer la participation des communes extérieures, qui l'ont accepté, aux frais de fonctionnement de la cantine scolaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Répartition des frais de fonctionnement des Nouvelles Activités Périscolaires

Jean-Paul ARTIGUES propose de répartir les frais de fonctionnement des NAP entre les différentes communes, selon le potentiel financier, étant précisé que les enfants non inscrits des communes extérieures ont été décomptés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Question diverses

Franck GATOUNES : J'ai lu un article paru dans le Dauphiné Libéré du 16 septembre concernant une manifestation du Génepy Moto Club en partenariat avec l'APF.

La dernière phrase de l'article m'interpelle sur le fait qu'on souligne les difficultés de circulation des personnes à mobilité réduite aux abords du bâtiment loué à l'APF.

René MOREAU : L'APF a visité le bâtiment et les abords avant la location et n'ont demandé aucun aménagement particulier. Elle vient de demander une prolongation de location de 3 mois.

Franck GATOUNES : On est bien contents d'avoir trouver une solution transitoire à notre problème financier lié à ce bâtiment, ça répond à un problème de la collectivité. Il est loué à une population qui a certains besoins et je trouverais dommage que, si un problème dans les abords du bâtiment se fait jour, la commune ne s'y intéresse pas.

René MOREAU : Nous n'avons pas eu ce genre de demande de la part de l'APF

Jacqueline MARCELLIN : Je pense qu'ils font allusion au parking de Super U.

Franck GATOUNES : A ce propos, où en est le diagnostic par le Centre de Gestion 05 ? Je sais que c'est reporté jusqu'à fin décembre ?

René MOREAU : Effectivement, la présentation des Ad'ap reporté à fin décembre et le Centre de Gestion devrait présenter quelque chose pour le Conseil municipal de fin octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.